

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue par vidéoconférence ce 13 octobre 2020 à 18 hrs 51.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, André Roy. M Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il a été constaté que l'Avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil, incluant aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance soit à M Éric Giguère, maire et M Jean-Guy Morin, conseiller.

218-10-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Modification du règlement No 80-2020

4.2 - Résultats d'appel d'offres No 034-2020 - Produit pétrolier 2020-2021

5 - VARIA

Harnois Énergie inc.: 0.0198 \$ 0.0198 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de fourniture de produits pétroliers à la compagnie "Énergie Sonic Inc." étant le plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres N° 034-2020.

QUE l'octroi du contrat est d'une durée d'une année soit du 13 octobre 2020 à partir de 0 h00 au 12 octobre 2021 jusqu'à 23h59 inclusivement.

ADOPTÉE

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

221-10-2020

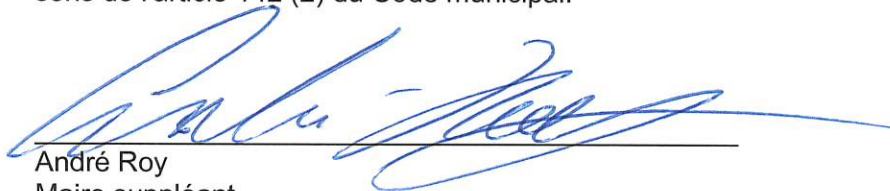
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 18 hrs 57

Je, André Roy, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



André Roy
Maire suppléant



Dany Poulin
Directeur général & secrétaire-trésorier